

**FONDATION ART-THERAPIE  
Genève**

**Rapport de l'organe de révision sur le  
contrôle restreint au conseil de fondation**

**Comptes annuels 2025**

**Rapport de l'organe de révision**  
sur le contrôle restreint au conseil de fondation  
**FONDATION ART-THERAPIE, Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau sur la variation du capital et annexe) de la fondation ART-THERAPIE pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2025**. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations continues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au conseil de la fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Un collaborateur d'une société affiliée a participé durant l'exercice sous revue à la tenue de la comptabilité. Il n'a pas pris part au contrôle restreint

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Winterthur, 30 avril 2026

**Consultive Revisions AG**

Anja Kamber  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Martin Graf  
Expert-réviseur

Annexe:  
Comptes annuels 2025 (bilan, compte d'exploitation, tableau sur la variation du capital et annexe)

# FONDATION ART-THERAPIE, Genève

## Bilan

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
ACTIF		CHF	CHF
Liquidités		877 822	685 668
Autres créances à court terme		3 228	3 023
Stocks		16 758	2 700
Comptes de régularisation actifs	1	45 114	114 506
<b>Actif circulant</b>		<b>942 922</b>	<b>805 898</b>
Immobilisations corporelles		2 220	1 925
Immobilisations incorporelles	2	1	1
<b>Actif immobilisé</b>		<b>2 221</b>	<b>1 926</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>945 143</b>	<b>807 824</b>

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
PASSIF		CHF	CHF
Dettes résultant de livraisons et de prestations		69 484	3 940
Autres dettes à court terme		2 954	0
Comptes de régularisation passifs	3	75 665	75 908
<b>Engagements à court terme</b>		<b>148 102</b>	<b>79 847</b>
Fonds ART-THERAPIE		162 815	85 201
<b>Capital des fonds</b>		<b>162 815</b>	<b>85 201</b>
Capital de la fondation		50 000	50 000
Capital lié		490 000	490 000
Capital libre		94 226	102 775
<b>Capital de l'organisation</b>		<b>634 226</b>	<b>642 775</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>945 143</b>	<b>807 824</b>

## Compte d'exploitation du 1er janvier au 31 décembre

	Annexe	2025 CHF	2024 CHF
Donations reçues affectées		491 900	463 200
Donations reçues libres	4	392 098	402 726
Produits des livraisons et prestations		28	4 947
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>884 025</b>	<b>870 873</b>
Charges de projets ou de prestations		- 567 062	- 604 508
Charge de collecte de fonds et de publicité générale		- 92 174	- 110 530
Charges administratives		- 155 661	- 137 448
<b>Charges d'exploitation</b>	5	<b>- 814 897</b>	<b>- 852 486</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>69 128</b>	<b>18 387</b>
Résultat financier		- 64	5 178
<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>		<b>69 064</b>	<b>23 565</b>
Variation du capital des fonds		- 77 613	- 5 522
<b>Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)</b>		<b>- 8 549</b>	<b>18 043</b>
<i>Allocations au / Prélèvements sur capital de l'organisation</i>		8 549	- 18 043
		<b>0</b>	<b>0</b>

## FONDATION ART-THERAPIE, Genève

### Tableau sur la variation du capital

2025	Etat 01.01.2025	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Total variation	Etat 31.12.2025
<b>Capital des fonds</b>						
Fonds affectés						
Fonds ART-THERAPIE	85 201	491 900	0	- 414 286	77 613	162 815
<b>Total capital des fonds</b>	<b>85 201</b>	<b>491 900</b>	<b>0</b>	<b>- 414 286</b>	<b>77 613</b>	<b>162 815</b>

<b>Capital de l'organisation</b>						
Capital de la fondation	50 000	0	0	0	0	50 000
Capital lié	490 000	0	0	0	0	490 000
Capital libre	102 775	- 8 549	0	0	- 8 549	94 226
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>642 775</b>	<b>- 8 549</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 8 549</b>	<b>634 226</b>

2024	Etat 01.01.2024	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Total variation	Etat 31.12.2024
<b>Capital des fonds</b>						
Fonds affectés						
Fonds ART-THERAPIE	79 679	463 200	0	- 457 678	5 522	85 201
<b>Total capital des fonds</b>	<b>79 679</b>	<b>463 200</b>	<b>0</b>	<b>- 457 678</b>	<b>5 522</b>	<b>85 201</b>

<b>Capital de l'organisation</b>						
Capital de la fondation	50 000	0	0	0	0	50 000
Capital lié	490 000	0	0	0	0	490 000
Capital libre	84 732	18 043	0	0	18 043	102 775
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>624 732</b>	<b>18 043</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 043</b>	<b>642 775</b>

#### Fonds ART-THERAPIE

Le fonds ART-THERAPIE sert à promouvoir des programmes d'art-thérapie et de musicothérapie qui facilitent la guérison d'enfants, de nouveau-nés et d'adolescents gravement malades et hospitalisés. En 2025, 14 projets ont été soutenus dans 12 hôpitaux partenaires (2024: 16 projets dans 14 hôpitaux partenaires) de toutes les régions linguistiques de Suisse (oncologie, psychosomatique, soins intensifs, néonatalogie, chirurgie, grossesses à risque). Aux HUG de Genève la fondation était présente avec 3 projets différents (2024: 3 projets) et au CHUV de Lausanne avec 1 projet (2024: 2 projets).

#### Capital lié

Le capital lié comprend les réserves de la fondation constituées au cours des années précédentes. Celles-ci sont utilisées dans le sens du but de la fondation pour l'accomplissement de ses tâches.

## Annexe aux comptes annuels

### Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec la Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21), les dispositions légales du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations) et les statuts; ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

En raison de la présentation en francs suisses (CHF) entiers, des différences d'arrondi peuvent apparaître.

Les principes d'évaluation suivants sont appliqués:

#### Liquidités

Les liquidités sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Il n'y a pas d'avoirs en monnaie étrangère.

#### Stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat, déduction faite des éventuelles dépréciations de valeur.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Ces actifs sont exclusivement constitués de matériel informatique, qui est amorti de manière dégressive à hauteur de 40%.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les valeurs immatérielles forme la page d'accueil. Les coûts activés sont amortis linéairement sur 3 ans.

#### Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les régularisations sont comptabilisées à la valeur nominale ou à la valeur calculée à la date de clôture du bilan.

#### Capital des fonds

L'enregistrement des transactions comptabilisées dans le capital des fonds se fait sur la base des valeurs nominales, qui sont saisies dans les décomptes des fonds.

Les **charges** et les **produits** sont régularisés en fonction de la date à laquelle ils ont été générés, conformément aux règles de la comptabilité d'exercice.

La répartition des charges d'exploitation entre les **charges de projets et de prestations**, les **charges de collecte de fonds et de publicité générale** et les **charges administratives** s'effectue selon la méthode Zewo.

### Explications des rubriques du bilan et du compte d'exploitation (en CHF)

<b>1 Comptes de régularisation actifs</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Donations année en cours	43 915	81 500
Contributions de soutien année suivante	0	30 000
Divers	1 199	3 006
	<b>45 114</b>	<b>114 506</b>
<b>2 Immobilisations incorporelles</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Site internet	17 666	17 666
./. Correction de valeur	- 17 665	- 17 665
	<b>1</b>	<b>1</b>

## Annexe aux comptes annuels

<b>3 Comptes de régularisation passifs</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Donations année suivante	65 925	41 696
Contributions de soutien année actuelle	0	4 573
Charges de personnel	0	19 441
Divers	9 740	10 198
	<b>75 665</b>	<b>75 908</b>
<b>4 Donations reçues libres</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
de personnes morales et de fondations	381 731	389 994
de personnes privées	10 367	12 732
	<b>392 098</b>	<b>402 726</b>
<b>5 Charges d'exploitation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Contributions et donations versées	- 400 879	- 455 818
Charges de personnel	- 313 297	- 300 574
Autres charges d'exploitation	- 99 967	- 89 766
Amortissements	- 754	- 6 328
	<b>- 814 897</b>	<b>- 852 486</b>
<b>Indications en % selon la méthode Zewo</b>		
Charges de projets ou de prestations	69.6%	70.9%
Charges de collecte de fonds et de publicité générale	11.3%	13.0%
Charges administratives	19.1%	16.1%
<b>Nombre de collaborateurs/trices</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle	< 10	< 10
<b>Autres informations</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Dettes envers les institutions de prévoyance	1504	0

### Conseil de fondation et direction

Le conseil de fondation a accompli son travail à titre bénévole, aussi bien l'année de référence que pour l'exercice précédent. Les frais de la présidente ont été remboursés. En outre, la présidente du conseil de fondation a fourni des prestations non rémunérées pour un total de 150 heures (année précédente: 200 heures).

La direction étant composée d'une seule personne, il n'est pas fait mention de la rémunération.

### Transactions avec des organisations proches

La société ReCuSo GmbH a fourni des prestations pour le secrétariat du conseil de fondation et pour la coordination des travaux de clôture et de la révision d'une valeur de CHF 4'600 (2024 CHF 3'400 uniquement pour le secrétariat du CF). Cette société appartient à 50% à la directrice de la fondation.